



**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N° 2 POUR LE RECRUTEMENT DE SOIXANTE (60) EXPERTS  
EVALUATEURS**

***(Appel à candidature ouvert aux fonctionnaires et non fonctionnaires nationaux et étrangers)***

**Nom de l'institution :** Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) dans l'enseignement, la formation et la recherche

**L'intitulé de la mission d'expertise (Consultant) :** Recrutement de soixante (60) Experts Évaluateurs externes à l'ANAQ

**Date début :** 06 avril 2023

**Date Limite :** 21 avril 2023 à 16 heures 30 mn.

**1. Contexte et justification**

Le système éducatif de la Guinée est confronté de nos jours à de nombreux défis dont entre autres l'inadéquation de la formation aux besoins du marché du travail, le chômage des diplômés, la massification de la population estudiantine, le faible ratio des enseignants de rang magistral et la reconnaissance des établissements et de leurs diplômés. Tous ces problèmes énumérés précédemment ne favorisent pas le développement de la formation d'une ressource humaine de qualité susceptible d'accompagner le développement durable du pays.

Pour pallier ces problèmes, le Gouvernement guinéen avec l'accompagnement de la Banque Mondiale à travers le Projet Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (BoCEJ), a créé par Décret D/2017/007/PRG/SGG du 12 janvier 2017, l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) dans l'enseignement, la formation et la recherche.

L'ANAQ a pour mission l'évaluation de la qualité de l'éducation et de la recherche offertes par les institutions d'enseignement supérieur, de formation professionnelle et technique et des centres recherche et de documentation, publiques et privées, ainsi que l'accréditation des institutions et des programmes.

Elle est dotée de la personnalité morale et de la personnalité juridique et est placée sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, et sous la tutelle financière du Ministère des Finances. L'ANAQ est un établissement public administratif doté de l'autonomie financière, organisationnelle, et indépendante dans ses jugements et ses décisions. Le portefeuille d'évaluation comprend les institutions d'enseignement supérieur, d'enseignement technique, professionnel et de recherche et des centres de documentation, publiques et privées.

Pour réaliser sa mission, l'ANAQ a élaboré son Plan Stratégique pour la période 2020-2025. Parmi les actions prioritaires contenues dans ce document de politique figure l'évaluation de l'ensemble des institutions pour l'habilitation et des programmes pour l'accréditation. De même, l'évaluation de la performance annuelle pour le classement (Ranking) des IES publiques et privées est une activité importante du plan d'action 2023 de l'ANAQ.

Les évaluations nécessitent la disponibilité de ressources humaines de qualité d'où la pertinence de procéder au recrutement des experts évaluateurs en vue pour augmenter le nombre d'experts dans la base de données de l'ANAQ. Elles sont basées sur le respect des principes d'objectivité, de transparence, de collégialité, de

confidentialité, le professionnalisme des experts externes qui sont recrutés pour leur réputation et expertise dans leur domaine de spécialité. Les experts qui seront retenus au terme du recrutement bénéficieront des sessions de renforcement de capacités sur les outils et procédures d'évaluation de notre agence.

## **2. Objectifs :**

### **2.1. Objectif Général**

L'objectif général est de doter l'ANAQ d'un nombre complémentaire d'experts évaluateurs pour l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique et de formation professionnelle, des centres de recherche ainsi que de leurs programmes.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agit de :

- recruter des experts évaluateurs;
- former les experts aux référentiels d'évaluation et signature des contrats ;
- organiser la visite de terrain des experts avec propositions de décision (accréditation, habilitation, classement annuel de la performance..) au Conseil Scientifique.

### **3. Résultats attendus :**

Les résultats sont :

- des experts évaluateurs sont recrutés ;
- les experts évaluateurs sont formés aux outils d'évaluation et les contrats sont signés ;
- les visites de terrain sont organisées et des propositions de décisions sont données dans le rapport d'évaluation externe au Conseil Scientifique.

### **4. Méthodologie :**

La procédure de sélection consistera :

- diffusion par voie de presse et réseaux sociaux l'appel à candidature ;
- réception des candidatures ;
- examen des candidatures de manière confidentielle par un jury de sélection ;
- publication des résultats ;
- entretien des candidats avec le Secrétariat Exécutif de l'ANAQ ;
- déclaration d'intérêt et signature de contrat ;
- formation des experts sur les référentiels et guides d'évaluation et visite de terrain.

### **5. Postes à pourvoir :**

Le présent appel à candidatures a pour objet de pourvoir soixante (60) postes d'experts évaluateurs dont 10 par domaine scientifique comme indiqué ci-dessous :

- Sciences naturelles, agronomiques et environnement ;
- Lettres, Sciences humaines et Sciences de l'éducation ;
- Mathématiques, Physique, Chimie et Informatique ;
- Médecine, Pharmacie, Odonto-Stomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences politiques et juridiques, Sciences économiques et Gestion.

**NB :** Pour chaque domaine, les experts proviendront de l'enseignement supérieur (3), de l'enseignement technique et formation professionnelle (3), de la recherche scientifique et documentation (3) et des milieux socioprofessionnels (1). **Cet appel ne s'adresse pas aux experts recrutés dans la première vague. Les candidatures féminines sont encouragées.**

### **6. Principales missions des experts**

Les principales missions des experts évaluateurs sont :

- poser un regard extérieur sur l'analyse et les conclusions du rapport d'autoévaluation ;
- attester la correspondance entre la description contenue dans le rapport et les constats sur le terrain ;
- analyser l'adéquation des ressources aux besoins sur la base du rapport d'autoévaluation ;
- évaluer le niveau de réalisation des objectifs décrits dans le rapport ;
- donner un avis sur la pertinence et la faisabilité du plan d'action proposé ;
- formuler toutes recommandations utiles.

Sur la base du rapport d'autoévaluation et du guide d'évaluation externe, la mission des experts évaluateurs se fera suivant les principales étapes ci-dessous :

- sélection de l'équipe d'experts (2 à 3) selon la taille de l'entité à évaluer ;
- vérification de conflits ou proximités d'intérêt ;
- avis de non objection de l'entité à évaluer sur la liste proposée de l'équipe d'experts ;
- signature du contrat et d'une déclaration sur l'honneur de l'expert de Non Conflit ou de Proximité d'intérêt ;
- étude par l'expert du rapport d'autoévaluation et des documents pertinents (référentiels, éléments de preuve, guides, plan de développement ...) ;
- réunion d'avant mission de l'équipe d'experts et validation de l'agenda de la visite ;
- visite sur site et évaluation selon les référentiels de l'ANAQ ;
- débriefing et conclusion générale de l'évaluation externe à la structure évaluée ;
- élaboration du rapport d'évaluation externe.

## 7. Rémunération :

Les experts évaluateurs sont des contractuels de l'ANAQ. Dans le contrat d'emploi, seront précisés : la durée de la mission de l'expert, l'honoraire et le délai de dépôt du rapport d'évaluation externe. Le transport, l'hébergement, les frais de vie et l'assurance sont à la charge de l'ANAQ pendant la durée de la mission.

## 8. Critères et Qualifications les experts à recruter :

Les exigences de base pour l'expert externe sont décrites dans le guide d'évaluation externe de l'ANAQ [https://anaq-edu.org/wp-content/uploads/2021/09/ANAQ\\_guide\\_e%CC%81valuation\\_expert-A5\\_V1-1-1.pdf](https://anaq-edu.org/wp-content/uploads/2021/09/ANAQ_guide_e%CC%81valuation_expert-A5_V1-1-1.pdf).

Les experts seront choisis en fonction de leur spécialisation et de leur renommée dans le domaine à évaluer.

Ainsi, pour : **les enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs** :

- avoir un Doctorat ou équivalent (enseignement supérieur et recherche) ou un Master ou équivalent (enseignement technique, formation professionnelle);
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le système éducatif ;
- avoir une bonne connaissance de l'évaluation, des programmes et institutions ;
- avoir exercé des fonctions de responsabilité au sein des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique, formation professionnelle et de recherche / documentation.

### Pour les professionnels :

- avoir une expertise avérée en lien avec le domaine évalué ;
- avoir une expérience d'au moins 10 ans;
- avoir réalisé des missions d'évaluation.

## 9. Informations et dépôt des offres :

Toute personne intéressée et répondant au profil demandé, est invitée à manifester son intérêt en faisant acte de candidature et en fournissant **un CV actualisé et les autres informations** prouvant qu'il est qualifié pour exécuter correctement les services décrits ci-dessus.

Les documents de la manifestation d'intérêt seront envoyés **en format PDF** à l'adresse suivante : [koulare@anaq-edu.org](mailto:koulare@anaq-edu.org).

Les candidats ayant les dossiers validés seront informés par voie électronique ou téléphonique des dates, lieux et heures des entretiens de sélection.

Pour plus d'informations, Tel : + 224 628 07 68 23// +224-628-95-44-50.

Site web : [www.anaq-edu.org](http://www.anaq-edu.org). Visitez le site Web : <http://www.mesrs.gov.gn>.

Conakry, le 05 avril 2023

**Le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ**



**Prof Kabiné OULARE**

Chevalier de l'OIPA du CAMES